

Image not found or type unknown



## droit à l'aide juridictionnelle

Par **sandrine387**, le **26/01/2010** à **12:12**

voilà je suis en divorce et j'ai fait une demande d'aide juridictionnelle et je suis au chômage en touchant 750 euros par moi avec deux enfants à charge dont l'un vient d'avoir dix-huit ans et fait un apprentissage et pour l'aide juridictionnelle ma demande des revenus de ma fille vont-ils être pris en compte alors que ce n'est pas mon argent mais le sien ; d'ailleurs même pour une demande RSA en supplément on me le donne pas car ma fille a un petit revenu ce que je ne trouve pas normal car ma fille travaille pour elle et pas pour moi à s'assurer merci beaucoup à la personne qui me répondra